Les frais du contrat Millevie Avenir Climat*

Dernière mise à jour 21/02/2025

Montant minimum de versement initial	100,00 €
Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat	NA
Frais annuels	
Frais de gestion du contrat (taux ou montant maximal)	
Frais des supports	0.700/
Support fonds euros	0,70%
Support unités de compte Support eurocroissance	0,70% ⁽¹⁾ NA
Gestion pilotée ou standardisée	$0.00\%^{(2)}$
Gestion photoc od standardisec	0,0070
Frais de gestion des unités de compte	
1/ Gestion libre	
Fonds actions** (moyenne)	1,99%(3)
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,84% ⁽⁴⁾
Fonds obligations (moyenne)	1,37%(3)
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,56% ⁽⁴⁾
Fonds immobilier**** (moyenne) Dont taux de rétrocessions de commissions***	NA ⁽³⁾ NA ⁽⁴⁾
Fonds diversifiés (moyenne)	2,32% ⁽³⁾
Dont taux de rétrocessions de commissions***	1.00% ⁽⁴⁾
Fonds monétaire (moyenne)	$NA^{(3)}$
Dont taux de rétrocessions de commissions***	NA ⁽⁴⁾
2/ Mode(s) de gestion pilotée ou standardisée	
Formule Prudente (moyenne)	$0.00\%^{(2)}$
Dont taux de rétrocessions de commissions***	$0.00\%^{(2)}$
Formule Equilibrée (moyenne)	0,00%(2)
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,00%(2)
Autres frais annuels	
Frais forfaitaires	NA
Frais proportionnels	NA
Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)	
	4.0007
Frais sur versement	1,00%
Frais de changement de modes de gestion (en % ou en euros) Frais d'arbitrage	0,00%
Proportionnels ou forfaitaires	0.00%
Nombre d'arbitrages gratuits par an	0
Frais de transfert sortant vers un autre produit lorsque le capital n'est pas disponible	1,00%
Frais sur les versements de rente	NA (F)
Frais de rachat	5,00% ⁽⁵⁾

NA: non applicable

- *- Le tableau indique les principaux frais du plan constaté au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.
 **- = la catégorie « fonds actions » inclut les ETF et mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et les titres vifs.

***= part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du plan au cours du dernier exercice clos.
****= la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI et les SCI

- (1) Frais des supports en unités de compte : frais perçus par BPCE Vie au titre de la gestion des supports financiers en unités de compte
- (2) Gestion pilotée ou standardisée : correspond au mode de gestion de la sécurisation progressive.
- (3) Frais de gestion des unités de compte : frais perçus par la société de gestion au titre de la gestion financière des actifs détenus par l'assureur, en représentation de ses engagements pris vis-à-vis de ses clients et exprimés en unités de compte.
- (4) Taux de rétrocessions de commissions : taux annuel des frais de gestion sur support prélevés par les gestionnaires délégués (sociétés de gestion ou dépositaires par exemple) reversé à l'assureur dont une partie est reversée aux distributeurs. Ces frais ou commissions sont perçus par les gestionnaires délégués au titre de la gestion financière des actifs détenus par l'assureur, en représentation de ses engagements pris vis-à-vis de ses clients et exprimés en unités de compte.
- (5) Frais de rachat : Durant les dix premières années du contrat et dans des conditions de marché exceptionnelles, l'assureur se réserve la possibilité, lors de votre rachat sur le fonds en euros, d'appliquer une indemnité de rachat au maximum de 5%.

